

**CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**  
(articles L. 134-2 et R. 134-20 à 33 du Code de l'Environnement)

**Secrétariat :** MTES, DGALN/DEB, Tour Séquoia, 92055 La Défense cedex

---

Séance du 25 mai 2021

---

2021-09

---

**AVIS SUR LA REPARTITION DANS LES COMMISSIONS SPECIALISEES DES QUATRE  
NOUVEAUX MEMBRES DU CNPN**

---

Le Conseil national de la protection de la nature, délibérant valablement ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature pris par arrêté en date du 30 octobre 2018,

Les quatre nouveaux membres du CNPN, nommés par l'arrêté ministériel du 6 avril 2021, se portent candidats aux postes suivants :

- Pierre MIGOT : titulaire à la commission espèces et communautés biologiques et suppléant à la commission espaces protégés,
- Xavier HOUARD : suppléant à la commission espèces et communautés biologiques,
- Cybill STAENTZEL : titulaire à la commission espèces et communautés biologiques,
- Claude MIAUD : suppléant à la commission espèces et communautés biologiques.

**Le CNPN donne un avis favorable à l'unanimité à ces candidatures.**

Le président du Conseil national de la  
protection de la nature,



Serge MULLER